



## Autorisation de Passage pour tranchée électrification et eau

Par **clapasol**, le **19/03/2013** à **20:32**

Bonjour,

J'ai acheté une propriété de 14 h avec grange et maison datant du 1841 (jamais alimenté en eau et electricite)

Enfin voici mon problème, pour alimenter la maison il faut faire une tranchée de 600 mètres de long et traverser différentes parcelles a différents propriétaires, j'ai un propriétaire qui ne veut pas laisser le passage dans son terrain agricole, est ce qu'il a le droit de refuser.

Qu'elle serait ma solution ? En aerien ?

Merci pour votre aide

Par **kataga**, le **20/03/2013** à **10:22**

Bonjour,

Vous pouvez mettre des panneaux solaires ou une éolienne.

Par **amajuris**, le **20/03/2013** à **18:43**

Bj

et pour l'eau vous faites comment ?

Par **kataga**, le **21/03/2013** à **07:54**

Bonjour,

Il y a l'eau de pluie qu'il faut stocker dans une citerne pour tous les usages de la vie courante :  
vaisselle, salle de bains, WC, etc ..

De plus, il y a un inventeur qui vend une éolienne qui fait de l'eau potable avec du vent

Par **amajuris**, le **21/03/2013** à **16:24**

faire de l'eau potable avec du vent, j'aimerais savoir comment ça marche.

mais il y a l'assainissement qu'il ne faut pas oublier.

faire du blé avec du vent par contre cela existe.

Par **kataga**, le **21/03/2013** à **19:31**

bonjour,

Il paraît que c'est une invention française :

<http://www.terraeco.net/L-eolienne-qui-produit-de-l-eau,43691.html>

Pour l'assainissement, il y a des zones d'assainissement non collectif, ce qui est probablement le cas en l'espèce ..

Il faut installer un équipement sur le terrain ce qui ne devrait pas poser de difficulté .. vu les 14 hectares